

# NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

(Vote du Compte Administratif 2017 effectué lors du Conseil Communautaire du 30 mars 2018)

## **PREAMBULE**

---

La loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe) crée par son article 107 de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière et l'obligation d'information dues aux assemblées des collectivités territoriales et aux citoyens.

Cette note répond donc à cette obligation. Elle sera disponible sur le site internet de la Communauté de Communes Osartis Marquion : [www.cc-osartis.com](http://www.cc-osartis.com).

## **SOMMAIRE**

---

1. *Communauté de communes Osartis-Marquion*
  - 1.1. *Eléments de contexte*
  - 1.2. *Généralités*
2. *Compte Administratif 2016 du budget Général*
  - 2.1. *Section de Fonctionnement*
  - 2.2. *Section d'Investissement*
  - 2.3. *Résultat de clôture*
  - 2.4. *Niveau de l'épargne brut (ou CAF) et niveau de l'épargne nette*
  - 2.5. *Niveau d'endettement*
  - 2.6. *Niveau des taux et des produits d'imposition*
  - 2.7. *Principaux ratios*
  - 2.8. *Effectif et charges de personnel*
3. *Les comptes administratifs 2016 des budgets annexes*

## 1.1. *Eléments de contexte :*

- ✓ **49 communes** des vallées de la Scarpe et de la Sensée font parties d'Osartis-Marquion.
- ✓ **42 241** habitants vivent sur le territoire de notre communauté de communes, proche des agglomérations d'Arras et de Douai.
- ✓ La Communauté de Communes Osartis-Marquion exerce en lieu et place de ses communes membres un certain nombre de compétences définies par la loi et par ses statuts.
  - **Ses Compétences obligatoires fixées par la loi sont :**
    - 1) Le Développement économique
      - Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du CGCT,
      - Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.
      - Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.
    - 2) Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur
      - Élaboration, révision, modification et suivi d'un Schéma de Cohérence Territoriale, de schémas de secteurs et participation à l'élaboration d'un plan de boisement,
      - Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire.
      - Mise en place et gestion d'un Système d'Information Géographiques, dont la numérisation des cadastres des communes membres,
      - Participation à la mise en place d'un pôle métropolitain.
    - 3) Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement
    - 4) Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage
    - 5) Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.
  - **Ses compétences optionnelles sont :**
    - Voirie d'intérêt communautaire,
    - Action sociale (Relais des Assistantes Maternelles, Service Jeunesse, et Service d'aide à la personne âgée),
    - Equipements sportifs et culturels,
    - Environnement,
    - Assainissement.
    - Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article [27-2](#) de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.
  - **Ses compétences facultatives sont :**
    - Prise en charge du contingent destiné au financement du service départemental d'incendie et de secours ;

- Intervention en milieu scolaire : actions en faveur de l'intégration des enfants handicapés ou en difficulté au sein de la vie scolaire (ULIS : Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire, et RASED : Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) ;
- Gestion, Aménagement et exploitation de l'aérodrome de Vitry-en-Artois, études et réalisation de toute opération d'aménagement concernant le domaine public et le domaine privé de l'aérodrome ;
- Technologies de l'Information et de la Communication
- Manifestations sportives,
- Manifestations culturelles.

## **1.2. Généralités**

Les comptes administratifs 2017 ont été approuvés par le Conseil Communautaire du **Vendredi 30 mars 2018**.

Ils constituent l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1. Il retrace toutes les recettes (y compris celles non titrées) et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser).

Les comptes administratifs sont des bilans financiers de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

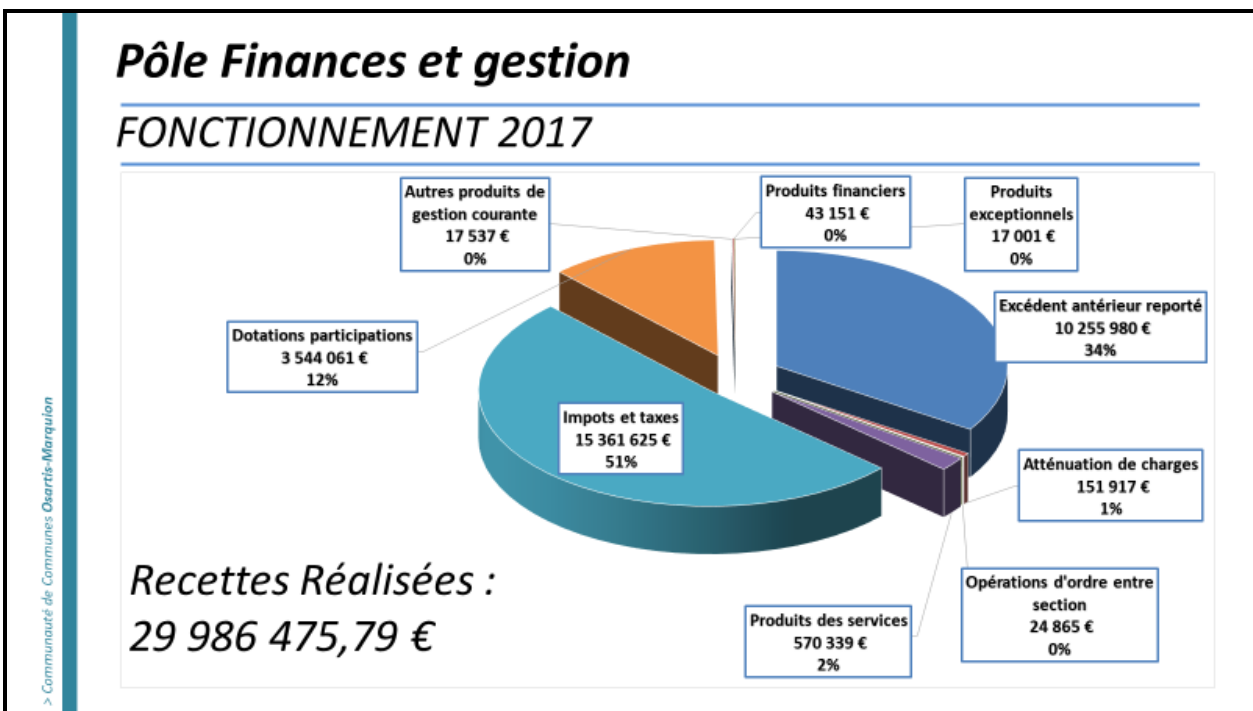
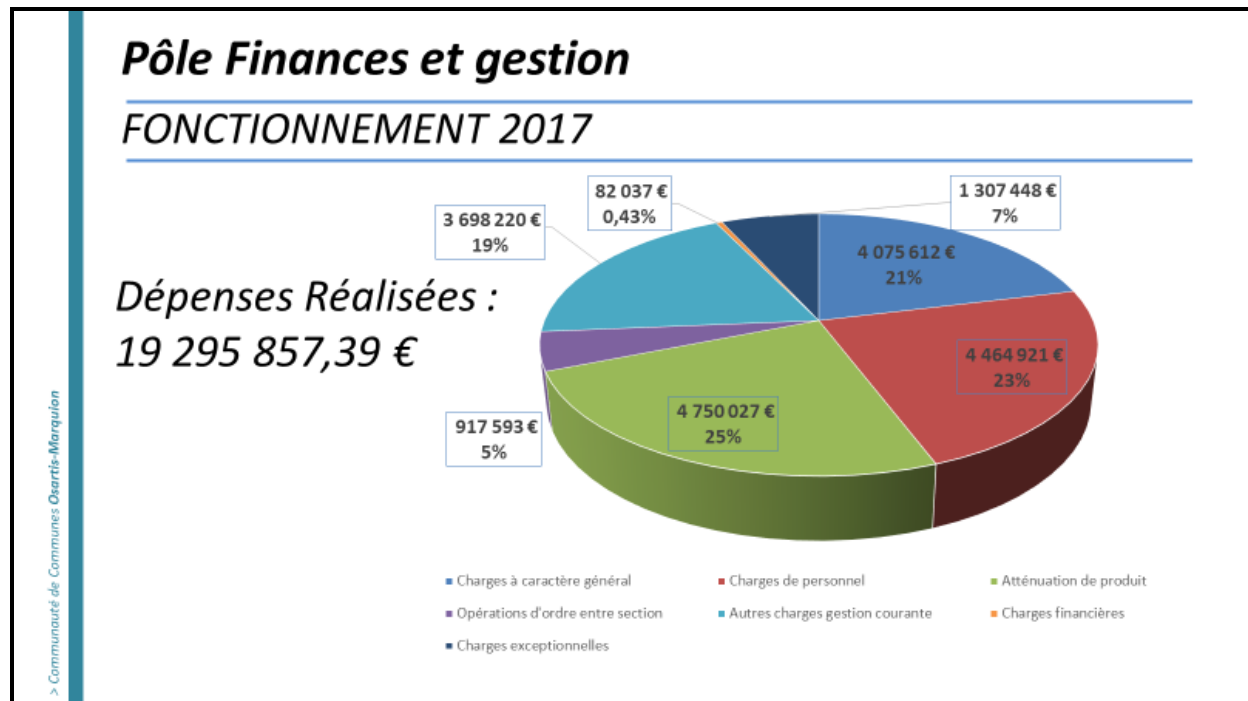
Ils sont en concordance avec les comptes de gestion établis par le Trésorier de Vitry-en-Artois, où se situe le siège de la communauté de communes.

La communauté de communes Osartis-Marquion a géré **13 budgets** répartis de la façon suivante :

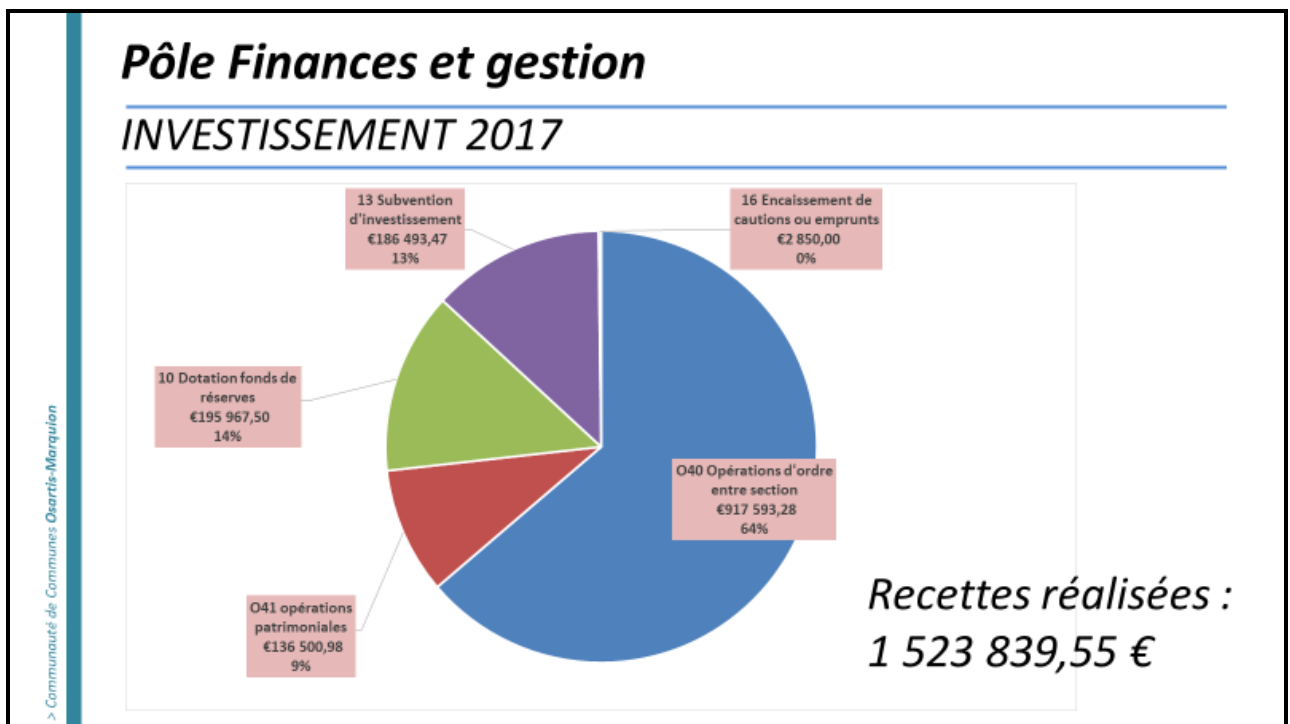
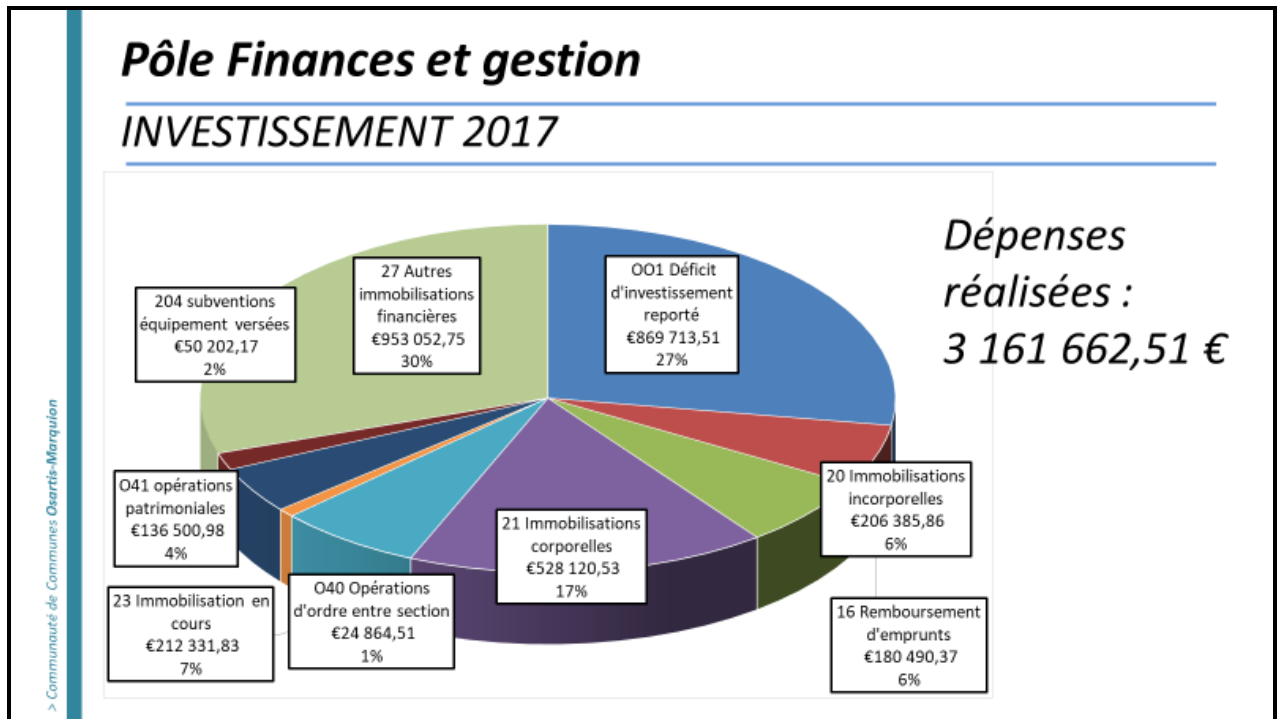
- Le budget principal,
- Les budgets Annexes :
  - ✓ Service Jeunesse,
  - ✓ Espace Aqualudique « AQUATIS »,
  - ✓ Service de Soins Infirmiers à Domicile, autofinancé par l'ARS (Agence Régionale de Santé)
- Les budgets annexes liés au développement économique :
  - ✓ Bâtiment Relais situé à Vitry-en-Artois,
  - ✓ Parc de l'Aérodrome situé à Vitry-en-Artois,
  - ✓ Parc des Béliers situé à Brebière,
  - ✓ Parc du Blanc Terroir situé à Quiéry-la-Motte,
  - ✓ Parc Horizon 2000 situé à Brebières,
  - ✓ Aérodrome Civil situé à Vitry-en-Artois,
  - ✓ Port Fluvial situé à Corbehem,
  - ✓ Parking situé à Graincourt-lès-Havrincourt,
  - ✓ Zal de Baralle situé à Baralle

Les comptes administratifs se divisent en deux parties : le Fonctionnement et l'Investissement comportant chacun des dépenses et des recettes.

**2.1. Section de Fonctionnement :**



## 2.2. Section d'Investissement :



## 2.3. Résultats de clôture et définitifs du budget principal 2017

**Pôle Finances et gestion**

**Affectation des résultats - ANNEE 2017 - Budget principal**

LIBELLE	DEPENSES ou DEFICIT (1)	RECETTES ou EXCEDENTS (1)	DEPENSES ou DEFICIT (1)	RECETTES ou EXCEDENTS (1)	DEPENSES ou DEFICIT (1)	RECETTES ou EXCEDENTS (1)
Résultats reportés		10 255 979,50	869 713,51	-	869 713,51	10 255 979,50
Opérations de l'exercice	19 295 857,39	19 730 496,29	2 291 949,00	1 523 839,55	21 587 806,39	21 254 335,84
<b>TOTAUX</b>	<b>19 295 857,39</b>	<b>29 986 475,79</b>	<b>3 161 662,51</b>	<b>1 523 839,55</b>	<b>22 457 519,90</b>	<b>31 510 315,34</b>
Résultats de clôture		10 690 618,40	1 637 822,96			9 052 795,44
Restes à réaliser			1 067 724,98	1 730 797,75	1 067 724,98	1 730 797,75
<b>TOTAUX CUMULES</b>		<b>10 690 618,40</b>	<b>2 705 547,94</b>	<b>1 730 797,75</b>	<b>1 067 724,98</b>	<b>10 783 593,19</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>10 690 618,40</b>	<b>974 750,19</b>			<b>9 715 868,21</b>

**Affectation au BP 2018**

<b>9 715 868,21 € = R002 (Excédent Fonctionnement)</b>
<b>1 637 822,96 € = D001 (Déficit d'Investissement)</b>
<b>974 750,19 € = R1068</b>

> Communauté de Communes Osartis-Marquillon

## 2.4. Niveau de l'épargne brut (ou CAF) et niveau de l'épargne nette

	2015	2016	2017
<b>Recettes de fonctionnement</b>	19 277 998	19 347 875	19 705 632
Epargne de gestion	2 741 724	2 307 654	1 409 904
Epargne brute	2 641 618	2 215 542	1 325 568
Taux d'épargne brute (en %)	13,7 %	11,45 %	6,73 %
Epargne nette	2 459 687	2 041 839	1 148 227

### Lexique :

**Epargne de gestion** = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

**Epargne brute** = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

**Epargne nette** = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

## 2.5. Niveau d'endettement du budget principal et des budgets annexes

**Pôle Finances et Gestion**

*Rétrospective – situation de la Communauté de Communes 2015-2017*

Eléments de synthèse	Au 31/12/2017	Au 31/01/2018
Notre dette globale est de :	<b>5 473 955.58 €</b>	<b>5 455 432.53 €</b>
Son taux moyen s'élève à :	<b>3.51 %</b>	<b>3.51 %</b>
Sa durée résiduelle moyenne est de :	<b>10.17 ans</b>	<b>10.09 ans</b>
Sa durée de vie moyenne est de :	<b>5.58 ans</b>	<b>5.54 ans</b>

Budget	CRD	Taux Moyen	Durée (années)	Durée de vie moyenne (années)	Nombre d'emprunts
Budget Annexe - Centre Aqualudique Aquatis	3 129 206.72 €	3,00 %	11 ans	6 ans	2
Budget principal	1 723 509.31 €	4,46 %	10 ans	5 ans	9
Budget Annexe : Parc Aérodrome	449 999.89 €	4,11 %	7 ans	4 ans	1
Budget ZAL de BARALLE.	152 716.61 €	1,48 %	7 ans	4 ans	1

35

## 2.6. Niveau des taux d'imposition et des produits fiscaux

**Pôle Finances et Gestion**

*Rétrospective – situation de la Communauté de Communes 2015-2017*

	Base cotisation foncière (CFE)	Base nette imposable TH	Base nette imposable TFB	Base nette imposable TFNB
2015	15 569 497	33 045 896	29 335 306	2 452 610
2016	15 813 550	32 783 599	29 652 551	2 477 512
2017	15 826 704	32 257 036	29 696 327	2 455 756
	Evolution de la base de la CFE	Evolution de la base nette TH	Evolution de la base nette TFB	Evolution de la base nette TFNB
2015	4,5 %	5,84 %	2,8 %	0,69 %
2016	1,57 %	-0,79 %	1,08 %	1,02 %
2017	0,08 %	-1,61 %	0,15 %	-0,88 %

	2015	2016	2017
Produit de la CFE	3 929 741	3 991 340	3 994 660
Produit de la TH	4 058 036	4 025 826	3 961 164
Produit de la TFB	287 486	290 595	291 024
Produit de la TFNB	100 557	101 578	100 686
Rôles supplémentaires	90 082	15 492	252 092
<b>Total des produits</b>	<b>8 465 902</b>	<b>8 424 831</b>	<b>8 599 626</b>

En ce qui concerne la fiscalité, aucun taux n'a été augmenté, il a juste été procédé à l'unification de certain taux entre les deux intercommunalités fusionnées à partir de l'année 2014.

## 2.7. Les principaux ratios du budget principal

Tableau des ratios obligatoires issus de la loi A.T.R

<b>Pôle Finances et Gestion</b>			
<i>Rétrospective – situation de la Communauté de Communes 2015-2017</i>			
	2015	2016	2017
Ratio 1	385	393	441
Ratio 2	197	194	207
Ratio 3	446	443	473
Ratio 4	7	27	23
Ratio 5	48	44	41
Ratio 6	47	38	33
Ratio 7	21,65 %	22,85 %	24,29 %
Ratio 9	87,24 %	89,45 %	94,16 %
Ratio 10	1,48 %	5,98 %	4,8 %
Ratio 11	10,77 %	9,83 %	8,76 %

BUDGET PRINCIPAL

## 2.8. Présentation de la structure d'Osartis Marquion

<b>Pôle Finances et Gestion</b>						
<i>Présentation de la structure Osartis Marquion</i>						
<b>STRUCTURE DES EFFECTIFS PERMANENTS*</b>						
<small>* Sont exclus les remplaçants, les saisonniers et les agents recrutés pour accroissement d'activité</small>						
Répartition des effectifs par statut et par catégorie hiérarchique						
Agents	Catégorie hiérarchique			Total		
	A	B	C			
Titulaires	12	28	76	116		
Non titulaires	2	22	11	35		
Total	14	50	87	151		
Répartition des effectifs par statut et par filière						
Agents	Filières					
	Administrative	Animation*	Culturelle	Médico-sociale	Sportive*	Technique
Titulaires	31	4	11	34	8	28
Non titulaires	2	0	15	12	6	0
Total	33	4	26	46	14	28
<small>* Animation = Service Jeunesse - Relais d'Assistants Maternels            * Sportive = Aquatis et piscine du collège de Marquion</small>						



## Pôle Finances et Gestion

### Présentation de la structure Osartis Marquion

#### DURÉE DE TRAVAIL

Agents	Temps complet	Temps non complet > mi-temps	Temps non complet < mi-temps
Titulaires	70	39	7
Non titulaires	8	6	21
Total	78	45	28

> Communauté de Communes Osartis-Marquion

46

## Pôle Finances et Gestion

### Présentation de la structure Osartis Marquion

#### RÉMUNÉRATION

Titulaires	Montant total des rémunérations annuelles brutes	Dont NBI et primes
	2 722 615	462 385
Non titulaires	Montant total des rémunérations annuelles brutes	Dont primes
	396 008	40 129

Agents	Heures complémentaires	Heures supplémentaires	Total des heures réalisées
Titulaires	3 960	3 606	7 566 <sup>(1)</sup>
Non titulaires	4 650,50	1 437,50	6 088 <sup>(2)</sup>

<sup>(1)</sup> dont SAD : 5 826,50

<sup>(1)</sup> dont SSIAD : 1 031,5

<sup>(2)</sup> dont SAD : 5 164

<sup>(2)</sup> dont SSIAD : 900

> Communauté de Communes Osartis-Marquion

47

## Pôle Finances et Gestion

VUE D'ENSEMBLE		Section FONCTIONNEMENT	
COMPTES ADMINISTRATIFS 2017	DEPENSES	RECETTES	Résultat fonctionnement
PRINCIPAL	19 295 857 €	29 986 476 €	<b>10 690 618 €</b>
S.E.J.	394 921 €	394 921 €	- €
AQUATIS	1 878 564 €	1 878 564 €	- €
BATIMENT RELAIS	65 667 €	94 052 €	<b>28 384 €</b>
PARC AERODROME	374 281 €	315 631 €	- <b>58 650 €</b>
PARC BELIERS	150 881 €	150 881 €	- €
PARC BLANC TERROIR	51 984 €	51 984 €	- €
PARC HORIZON 2000	33 395 €	33 395 €	- €
AERODROME CIVIL	8 365 €	11 920 €	<b>3 555 €</b>
PORT FLUVIAL	1 093 €	267 172 €	<b>266 079 €</b>
PARKING	5 804 €	5 804 €	- €
ZAL BARALLE	2 960 145 €	3 144 793 €	<b>184 649 €</b>
SSIAD	708 735 €	750 387 €	<b>41 652 €</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>25 929 693 €</b>	<b>37 085 980 €</b>	<b>11 156 287 €</b>

43

## Pôle Finances et Gestion

VUE D'ENSEMBLE		Section INVESTISSEMENT			
COMPTES ADMINISTRATIFS 2017	DEPENSES	RECETTES	Résultat Investissement	RAR 2017 D/R	RESULTAT AVEC RAR
PRINCIPAL	3 161 663 €	1 523 840 €	<b>-1 637 823 €</b>	663 073 €	-974 750 €
S.E.J.	0 €	273 €	<b>273 €</b>	0 €	273 €
AQUATIS	791 607 €	2 788 946 €	<b>1 997 339 €</b>	-1 731 256 €	266 083 €
BATIMENT RELAIS	38 468 €	64 383 €	<b>25 916 €</b>	0 €	25 916 €
PARC AERODROME	103 650 €	1 367 532 €	<b>1 263 882 €</b>	0 €	1 263 882 €
PARC BELIERS	5 243 217 €	3 045 003 €	<b>-2 198 214 €</b>	145 411 €	-2 052 803 €
PARC BLANC TERROIR	23 436 €	757 876 €	<b>734 440 €</b>	0 €	734 440 €
PARC HORIZON 2000	0 €	161 062 €	<b>161 062 €</b>	-40 000 €	121 062 €
AERODROME CIVIL	1 914 €	19 270 €	<b>17 356 €</b>	-740 €	16 616 €
PORT FLUVIAL	0 €	1 390 592 €	<b>1 390 592 €</b>	-1 000 000 €	390 592 €
PARKING	4 066 €	11 228 €	<b>7 162 €</b>	0 €	7 162 €
ZAL BARALLE	3 909 442 €	3 909 442 €	<b>0 €</b>	0 €	0 €
SSIAD	834 €	21 060 €	<b>20 226 €</b>	-810 €	19 416 €
<b>TOTAUX</b>	<b>13 278 296 €</b>	<b>15 060 506 €</b>	<b>1 782 210 €</b>	<b>-1 964 322 €</b>	<b>-182 113 €</b>

44

(\* ) RAR 2017 correspond aux restes à réaliser de la section d'investissement qui seront reportés sur les budgets 2018

Les résultats des comptes administratifs 2017 seront repris dans les budgets de l'année 2018.